

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EFFET DES PRÉSENTS DONNE par le conseil, QUE :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi le 20 juillet 2018 le règlement suivant :

Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boulevard Édouard VII

Ce présent règlement entre en vigueur le 26 juillet 2018.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement ci-dessus mentionné au bureau de la directrice générale adjointe situé au 91, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 06:00 à 17:00 et de 18:00 à 20:00, du lundi au vendredi.

Conseil de Saint-Jacques-le-Mineur, le 20 juillet 2018



*Valérie Lefebvre
Directrice générale adjointe
Copie certifiée conforme*